Image not found or type unknown

Donation partielle d'une habitation

Par **JeanPatrice**, le **15/10/2012** à **17:56**

Bonjour,

Je viens de me marier. Nous sommes sous le régime de la séparation de bien.
J'ai acheté il y a quelques années ma résidence principale via un crédit hypothécaire encore en cours.
Je souhaite que mon habitation actuelle soit désormais à nous deux à hauteur de 50/50.
Je me pose plusieurs questions :
- Cela est il possible?
- Puis je rester seul responsable du règlement du crédit immobilier?
- Si cela est possible, est ce que ça a un coût et si oui comment le calculer?
J'espère avoir été assez précis dans ma demande et vous remercie d'avance des réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Salutations

Jean-Patrice

Par **Afterall**, le **15/10/2012** à **19:54**

Bonjour,
Etant mariés sous un régime séparatiste, vous pouvez tout à fait envisager une donation de la moitié indivise de votre propriété à votre épouse.
Une donation entre époux de biens présents est exonérée jusqu'à 80724 €.
Vous pourrez tout à fait rester seul garant de la Banque.
Les frais de notaire seront calculés en fonction de la valeur du bien donné.

Par **JeanPatrice**, le **16/10/2012** à **08:49**

Bonjour,

Je vous remercie pour cette réponse précise et rapide
Salutations
JP

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés